



Délibération : DC\_2024\_095

## Conseil Communautaire du 11 décembre 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 05 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 61

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Aline BERTRAND a donné procuration à Laurence WATTEAU, Christian CASTEL, Sylvie CABOOR a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Maryse BERNARD, Maryse BERNARD

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT a donné procuration à Christian BINOIT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT, Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Pascal PETIT, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER a donné procuration à Patrick DEHEN,  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra SIMPERE, Didier CARETTE,  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN  
Commune de Felleries : Claire DEGROOTE  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AYANT POUR OBJET DES PRESTATIONS D'ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GÉNÉRAL CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE « HABITER MIEUX »**

**Numéro de la délibération : DC\_2024\_095**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 61

- - - - -

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique,

**I. Exposé des motifs**

**Considérant** l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt général « Habiter Mieux » entre la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et l'ANAH, prolongeant le dispositif jusqu'au 31 décembre 2025 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes du Pays de Mormal avait proposé de constituer un groupement de commandes pour des prestations d'animation du programme d'intérêt général contre la précarité énergétique « Habiter Mieux » avec les communautés de communes du Cœur de l'Avesnois et la communauté de communes Sud Avesnois, jusqu'au 31/12/2024 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de proroger le marché en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, pour couvrir la période nécessaire au lancement d'une nouvelle consultation pour attribuer le futur marché » jusqu'au 31 décembre 2025 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes du Pays de Mormal propose de constituer un nouveau groupement de commandes pour les mêmes prestations, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

**Considérant** que ce groupement a notamment pour objectifs de permettre aux membres d'atteindre le seuil de 100 000 habitants nécessaires pour bénéficier de certains dispositifs, de bénéficier d'une animation harmonisée pour le PIG « habiter mieux » de l'avesnois et enfin obtenir une tarification intéressante, au regard des économies d'échelle en découlant ;

**Considérant** que ce groupement permettra :

- D'une part, le lancement d'une nouvelle consultation afin d'attribuer le marché de suivi et d'animation du programme d'intérêt général couvrant l'année 2025
- D'autre part, la prolongation par avenant du marché actuellement en vigueur avec SOLIHA et dont l'échéance était initialement prévue au 31 décembre 2024.

Cette prolongation sera actée pour la période strictement nécessaire à l'attribution du futur marché qui courra jusqu'au 31 décembre 2025.

**Considérant** que la Communauté de Communes du Pays de Mormal serait désignée le coordonnateur du groupement ;

**Considérant** qu'au vu du montant prévisionnel du futur marché public, il n'est pas nécessaire d'instituer une commission d'appel d'offres pour l'attribution dudit marché,

## II. Dispositif décisionnel

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **ADHÉRER** au groupement de commandes ayant pour objet des prestations d'animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et dont le coordonnateur est la Communauté de Communes du Pays de Mormal ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Envoyé en préfecture le 19/12/2024**

**Reçu en préfecture le 19/12/2024**

**Publié le 23/12/2024**

**ID : 059-200043263-20241219-DC\_2024\_095-DE**